



Compte rendu de la séance du conseil municipal 12 juillet 2022

Le 12 juillet 2022, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 5 juillet 2022 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs. CHAUVIN Marc, GAZOU Philippe, MURITH Bernard, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence, CHOLET Stéphanie, ROUSSET Annie

Absents représentés : Mr Jacques BIARD représenté par Marc CHAUVIN
Mme LECAMUS Maude représentée par Mme RONDEAU Florence
Mr SUCHOT Lionel représenté par Mme VOLLEREAU Virginie

Secrétaire de séance : Mme CHOLET Stéphanie

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du précédent compte-rendu
- 3 - Délibération Convention de superposition d'affectation du bassin de la base avec VNF et ETPB
- 4 - Délibération Convention pour l'activité halte-garderie et cantine à Gravon
- 5 - Délibération SDESM : Adhésion au groupement d'achat électricité et gaz
- 6 - Délibération Forest Terre : convention de replantation de peuplier
- 7 - Délibération augmentation à 32hrs par semaine de Mme BITON Estelle et mise à disposition pour l'activité halte-garderie et cantine à Gravon
- 8 - Délibération choix du prestataire pour la mise en place et la mise en service de la vidéo protection
- 9 - Délibération autorisation pour solliciter toutes les subventions possibles pour la vidéo protection
- 10 - Infos diverses

Approbation du procès-verbal précédent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 à l'unanimité.

Délibération 2022.07.01 – Convention de superposition d'affectation du bassin de la base de VNF et ETPB

Dans le cadre des travaux du bassin réservoir, une convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial géré par VNF au profit d'EPTB Seine Grands Lacs et des différentes communes concernées a été établie ; VNF reste propriétaire du domaine public fluvial ; Seine Grands Lacs gère et entretient le périmètre au titre de la seconde affectation ; les communes conservent les pouvoirs de police (réglementation et répression) sur le périmètre, dans les limites de l'affectation domaniale qui les concernent.

Après examen de cette convention, le conseil donne son accord sur cette convention et charge M. le maire de la signer.

Délibération 2022.07.02 Convention pour l'activité halte-garderie et cantine à Gravon

Convention pour l'activité halte-garderie et cantine : Convention permettant à la commune de Gravon de refacturer les frais de fonctionnement aux communes du RPI. Les frais de fonctionnement sont repartis selon le nombre d'enfants. Les frais d'investissements sont exclus de cette convention.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention

Délibération 2022.07.03 SDESM : Adhésion au groupement d'achat d'électricité et gaz

Adhésion au groupement d'achat électricité/gaz SDESM : la convention précédente venant à expiration en fin d'année, il convient de procéder à son renouvellement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tous documents utiles.

SC

M.C.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr



Délibération 2022.07.04 Forest Terre : Convention de replantation de peupliers

Le cabinet FOREST TERRE propose la signature d'une convention pour la replantation de peupliers suite aux ventes de bois effectuées récemment ; coût replantation estimé à 10 000 € + 6% d'honoraires. M. le Maire rappelle que des subventions peuvent être obtenues pour un montant estimé de 14 000 € ; Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Délibération 2022.07.05 Augmentation temps de travail Mme BITON à 32Heures et mise à disposition pour l'activité halte-garderie et cantine à Gravon

Madame Biton exécute déjà 21hrs + 1 heure complémentaire pour la commune.
Dans le cadre de l'activité halte-garderie/cantine, Mme Estelle BITON serait chargée de toute la gestion administrative (1 hr/ semaine) ainsi que de la surveillance de la cantine (3hrs / jours de cantine. Si on lisse l'activité sur l'année elle fera 10 hrs / semaine, lissés sur l'année pour l'activité halte-garderie + cantine.

Cela fait donc un total de 32 hrs/ semaine lissés sur l'année

A cet effet, il est nécessaire de porter son contrat de travail de 21 h + 1/semaine à 32 h/semaine.

Le conseil donne son accord sur ce point mais s'interroge au cas où l'activité halte-garderie s'arrêterait. Il faudra alors avoir l'accord de MME BITON pour joindre à son avenant la possibilité de faire d'autre activités que la cantine + halte-garderie.

Mr le Maire précise que l'activité cantine est pérenne et qu'il juge opportun la remarque du conseil.

Outre cet aspect, Mr le Maire va également vérifier s'il peut faire un avenant à durée déterminé pour du personnel titulaire.

Délibération 2022.07.06 Choix du prestataire pour la mise en place et la mise en service de la vidéo protection

Vidéoprotection : après présentation des devis reçus et sur proposition de M. le maire, le conseil choisit l'entreprise IBS'ON avec devis à 63 531.18 € TTC.

Le dossier a été déposé en Préfecture ; M. le Maire reste dans l'attente du RDV pour présenter le dossier.

Délibération 2022.07.07 Autorisation pour solliciter toutes subventions possibles pour la vidéo protection

Après discussion le conseil municipal charge M. Le Maire de procéder aux demandes de subventions nécessaires.

Infos diverses

Le trou situé rue grande à hauteur de la descente à bateaux a été rebouché. L'entreprise a aussi rebouché les principaux trous au niveau du pont sur le canal.

Un regard a également été nettoyé dans le secteur.

Retour conseil communautaire :

Les concerts organisés à l'occasion de la fête de la musique dans les différentes communes ont connu un vrai succès. La communauté de communes propose de renouveler l'opération l'an prochain.

L'appel d'offre pour les travaux de la maison du tourisme à Bray va être lancé. Le Président de la Comm Comm est chargé de rechercher les subventions possibles.

Halte-garderie Mil'mouche : le conseil communautaire a demandé des explications concernant la gestion de cette association ; la nouvelle Présidente s'est engagée à les fournir au plus vite.

14 juillet : château gonflable à retirer le mercredi 13 après-midi ; Bernard MURITH s'en charge.

RDV sur place pour l'installation à 13 h 30.

Maison De Marinette : présence du peintre ce jour pour ponçage du parquet et première couche. Suite des travaux la semaine prochaine. Le bastaing de l'apprentis a été renforcé.

La première bibliothèque a été installée dans le parc de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30

Prochain conseil municipal le 13 septembre 2022

Fait à la Tombe, Le 19 juillet 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire
Marc CHAUVIN

